

# Conseil départemental de la Somme

## Profil de poste

**Intitulé de la fonction :** Infirmier(ère)-puériculteur(trice)

**Statut :** Filière médico-sociale – Catégorie A - Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales

**Mission principale :**

Sous l'autorité du responsable territorial PMI et au sein d'une équipe médico-sociale, l'infirmier(ère)-puériculteur(trice) contribue à la promotion et à la protection de la santé de l'enfant. Il ou elle développe des actions d'éducation pour la santé et participe aux actions de soutien à la parentalité.

**Localisation du poste :** Direction enfance et famille - Pôle départemental PMI - affectation au territoire Somme Santerre - MDSI Montdidier

**Groupe de fonctions IFSE :** Groupe 3A8

**Missions et activités :**

**Promotion, prévention et protection de la santé de l'enfant**

- Effectuer des visites prénatales en collaboration avec la sage-femme de PMI, selon les critères établis par le service de PMI ou à la demande des parents
- Proposer et réaliser des visites postnatales après un contact systématique avec les parents
- Mettre en œuvre le suivi de la santé des enfants selon les besoins et la demande des parents
- Sensibiliser les parents aux sujets fondamentaux concernant la santé de leurs enfants
- Soutenir les actions de maternage et l'allaitement maternel, accompagner les parents dans le choix et la mise en œuvre de l'alimentation de l'enfant
- Participer, avec le médecin de PMI, aux consultations de nourrissons
- Mettre en œuvre des consultations de puéricultrice indépendamment des consultations médicales
- Réaliser les bilans de santé des enfants âgés de 3-4 ans, notamment en école maternelle
- Apporter aux familles information, aide et conseils relatifs à la vie de l'enfant
- Participer au dépistage précoce des troubles du développement des enfants, et orienter vers des prises en charge adaptées
- Apporter son expertise dans le traitement des informations préoccupantes pour les enfants jusqu'à 6 ans, sur demande du Responsable territorial PMI
- Mettre en œuvre des accompagnements objectivés et évaluables pour des familles dans le cadre du soutien à la parentalité, et/ou pour des enfants en risque ou en danger jusqu'à 6 ans
- Contribuer au suivi médical des enfants de moins de 6 ans confiés aux assistant familiaux employés par le Département
- Conseiller les assistants familiaux dans l'accueil des enfants jusqu'à 6 ans
- Participer et apporter son expertise à des temps de concertation et de synthèse concernant le suivi des enfants et le soutien à la parentalité
- Mettre en œuvre et animer des actions de sensibilisation et d'information sanitaire auprès du grand public et des professionnels
- Participer aux actions globales de prévention en complémentarité avec l'équipe pluridisciplinaire du territoire

**Agrément et suivi des assistantes maternelles**

- Animer les réunions d'informations pour les candidats à l'agrément maternel
- Procéder aux enquêtes dans le cadre des demandes d'agrément maternel
- Rédiger des rapports d'enquêtes et les soumettre à la validation du cadre coordonnateur de l'accueil du jeune enfant
- Evaluer et contrôler l'activité des assistants maternels et assurer leur suivi en lien avec l'unité agréments et l'unité de professionnalisation des assistants maternels

**Agrément des assistants familiaux**

- Procéder aux enquêtes dans le cadre des demandes d'agrément familial
- Rédiger des rapports d'enquêtes et les soumettre à la validation du cadre coordonnateur de l'accueil du jeune enfant

**Gestion administrative et veille informationnelle**

- Rédiger des comptes rendus
- Rendre compte de l'activité
- Utiliser le logiciel métier
- Tenir à jour les dossiers, papier et dématérialisé
- Se tenir informé(e) des évolutions médicales et sociales
- Encadrer les stagiaires infirmières-puéricultrices, infirmières, et autres étudiants présents en MDSI et contribuer à leur formation professionnelle

**Environnement du poste :****Situation relationnelle du poste :**

**Relations hiérarchiques :** L'infirmier(ère)-puériculteur(trice) est placé(e) sous l'autorité du responsable territorial PMI qui fixe ses objectifs, procède à son évaluation et définit, en concertation avec lui, ou elle son plan de formation. Il ou elle lui rend compte de façon régulière de son activité et des problématiques rencontrées.

**Relations fonctionnelles :****Internes :**

- avec l'équipe pluridisciplinaire, la direction enfance et famille, l'équipe pluridisciplinaire, le directeur du territoire et les cadres du territoire

**Externes :**

- avec les usagers et les partenaires qui accompagnent et accueillent les familles et les enfants

**Compétences requises :**

- Diplôme d'État d'infirmier(ère) et Diplôme d'Etat de puériculteur(trice)

**Connaissances :**

- connaissance de la législation relative à la protection maternelle et infantile et à la protection de l'enfance
- connaissance de la structure, de l'organisation et du fonctionnement d'une circonscription médico-sociale
- connaissance des besoins fondamentaux de l'enfant, de son développement psychomoteur et de sa santé globale
- maîtrise de l'outil informatique

**Aptitudes professionnelles :**

- capacité d'analyse et de synthèse
- aptitude d'organisation et d'autonomie
- aptitude à hiérarchiser les urgences
- capacité à l'animation de d'actions collectives
- capacité à mener des entretiens avec les usagers
- capacité à la prise d'initiatives

**Comportements professionnels – motivations :**

- écoute
- empathie
- disponibilité
- sens du service offert
- motivation pour l'accompagnement des personnes
- sens du travail en équipe

**Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être transmises via le formulaire de candidature en ligne avant le 20 octobre 2025.**